

# ASSURER L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA FRANCE



CATHERINE MACGREGOR  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

La guerre en Ukraine bouleverse l'économie de nombreux pays dans le monde. Elle entraîne une hausse des prix de l'énergie et fragilise la sécurité d'approvisionnement en Europe.

Cette situation rappelle la nécessité d'accélérer la transition énergétique et de disposer d'un mix diversifié qui renforcera l'indépendance de la France, notamment concernant le gaz fossile, grâce au développement des gaz verts, produits localement.

Dans le contexte actuel, ENGIE reste plus que jamais mobilisé pour garantir la sécurité d'approvisionnement gaz en France. Il nous faut continuer à diversifier nos sources d'approvisionnement ce qui devrait conduire à une augmentation de la part du GNL.

La stratégie d'ENGIE, et en particulier notre engagement résolu dans le développement de toutes les énergies renouvelables - biométhane, hydrogène vert et électricité renouvelable -, s'en trouve à l'évidence renforcée.

Nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux à court, moyen et long terme pour atteindre le Net Zéro Carbone sur l'ensemble de nos émissions directes et indirectes d'ici 2045. Pour accélérer ce mouvement, d'une part le Groupe a acté la vente de sa filiale de services EQUANS en novembre 2021, vente qui sera effective cet été.

D'autre part, ENGIE vient de lancer son label TED, démarche pionnière pour une transition toujours mieux acceptée.

# ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le contexte de la guerre en Ukraine conforte ENGIE sur deux points : l'impératif de réduire progressivement notre dépendance au gaz naturel et d'accélérer l'investissement dans l'électricité et les gaz renouvelables. En outre, ENGIE est convaincu que conserver un mix énergétique équilibré permettra une transition énergétique **ABORDABLE** -à un coût acceptable pour les particuliers comme pour les entreprises-, **FIABLE** -le système énergétique doit répondre à tout instant à la demande- et **DURABLE** -qui prend en compte les effets sur l'environnement et la société-.

Le Groupe s'est ainsi fixé des objectifs ambitieux : passer de 3 à 4 GW/an de capacités électriques renouvelables installées **DÈS 2024**, à 6 GW/an à compter de 2026, avec une capacité totale de 80 GW en 2030. A cette même date, ENGIE vise une production de 4 GW d'hydrogène et de 4 TWh/an de biométhane en France, en investissant 2 milliards d'euros.

Le développement des énergies renouvelables doit s'opérer en donnant aux citoyens et aux territoires des gages de rigueur et de transparence. En outre, certains dispositifs existants pourraient être approfondis pour accélérer la transition énergétique des territoires. Tour d'horizon de ces solutions.

Unité de  
méthanisation  
du GAEC  
des moulins  
de Kerollet  
à Arzal (56)  
© ENGIE /  
SIPA PRESS /  
Salom-Gomis  
Sébastien



## LE GAZ RENOUVELABLE, UN SUBSTITUT D'AVENIR AU GAZ FOSSILE

La France a un potentiel de verdissement du gaz de plus de 300 TWh en 2050, dont 130 de biométhane. Mais si la loi fixe un objectif de 10% de gaz vert en 2030, le contexte actuel nous montre qu'il faut accélérer la production de gaz renouvelables et rehausser les objectifs afin notamment de réduire notre dépendance au gaz fossile.

Il convient donc de fixer une trajectoire ambitieuse qui soit en ligne avec le fort dynamisme de la filière. Par ailleurs, en complément des dispositifs de soutien à la production de biométhane, il est également nécessaire de sensibiliser et d'inciter les consommateurs à souscrire des offres de gaz vert.

## TED, UNE DÉMARCHE DE LABELLISATION PIONNIÈRE EN FRANCE



ENGIE s'engage toujours plus activement pour renforcer l'appropriation des projets d'énergies renouvelables par les parties prenantes locales. C'est pourquoi, dès juin 2022, le Groupe déploie son label « Transition énergétique durable » (TED) co-conçu avec Bureau Véritas, afin de rendre auditable sa méthode de développement des projets ENR, basée sur la co-construction. TED repose sur 9 engagements concrets autour de trois enjeux centraux : Territoire, Nature et Climat.

Les critères garantissent l'implication des parties prenantes tout au long de la vie des parcs, la préservation de la biodiversité à proximité des installations et l'optimisation de leur contribution à la lutte contre le dérèglement climatique.

Il constitue le socle des engagements sur lequel ENGIE construit des projets d'énergies renouvelables adaptés à chaque territoire. Pour l'instant applicable aux projets solaires et éolien terrestre, ENGIE ambitionne d'en faire à terme une référence pour ses projets partout dans le monde et de l'étendre aux activités de méthanisation en France d'ici fin 2022.

## PPA : NOUVEL OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La transition écologique impose de soutenir le développement d'outils concrets pour faire émerger, localement, des projets d'énergies bas carbone. Le « PPA » (Power Purchase Agreement), contrat direct d'approvisionnement en énergie entre un producteur et un consommateur final, permettrait aux collectivités locales de verdir leur mix énergétique et de sécuriser une partie de leurs besoins en énergie à un tarif qui n'est pas soumis aux variations des prix de marché de gros.

Par exemple, le prix de la production d'une centrale photovoltaïque locale est durablement compétitif. Les collectivités, grosses consommatrices d'énergie, doivent pouvoir en bénéficier plus aisément. La levée des freins du code des marchés publics, qui interdit aux collectivités de s'engager sur le long terme pour la fourniture d'électricité, est donc essentielle.



## LIBÉRER LE FONCIER POUR ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DU SOLAIRE

La France porte une ambition forte de déploiement de nouvelles capacités photovoltaïques. Or, plusieurs freins demeurent. La question du foncier est un enjeu crucial pour amplifier l'installation de panneaux solaires. Il est nécessaire d'inciter les pouvoirs publics locaux et nationaux à mettre à disposition leur foncier disponible. Dans cet optique, l'Etat, en lien avec les collectivités locales, pourrait inventorier toutes les friches susceptibles d'accueillir des parcs solaires ou élargir l'éligibilité aux appels d'offres à des projets en dehors de sites dégradés.

Il convient par ailleurs d'éviter tout frein supplémentaire. À ce titre, une exonération dédiée aux projets ENR, permettant de ne pas les considérer comme artificialisants et consommateurs d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, pourrait être instaurée sur toute la durée de vie des installations.

Cela éviterait aux collectivités, pour lesquelles la consommation d'espaces est contrainte, d'avoir à choisir entre aménagement du territoire et développement des ENR.



Le réseau de chaleur de Compiègne est désormais alimenté à 65 % d'énergie renouvelable et locale grâce à la biomasse.

© Ville de Compiègne

## AMPLIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR

Les infrastructures énergétiques décentralisées bas carbone, comme les réseaux de chaleur et de froid, permettent de valoriser l'ensemble des énergies disponibles localement, notamment la chaleur fatale.

En particulier, ils contribuent à la décarbonation des territoires et participent à la lutte contre les îlots de chaleur. Le Fonds Chaleur a permis de doubler les volumes de chaleur renouvelable en dix ans.

Néanmoins, il faudrait un soutien public accru pour accélérer leur déploiement afin d'atteindre les objectifs que s'est fixée la France.



## CHIFFRES CLÉS EN FRANCE



**24,3 MDE**

de chiffres d'affaires 2021

**51 563**

collaborateurs

**3,1 MDE**

d'investissements

**1<sup>ER</sup> OPÉRATEUR**

- > dans l'éolien terrestre avec **207 parcs** et **2 774 MW installés**
- > dans le solaire photovoltaïque avec **1 169 MW installés**

**18**

stations d'hydrogène

**20 CENTRALES  
DE PRODUCTION  
DE GAZ VERT**

exploitées par ENGIE pouvant produire près de **400 GWh**

**150**

réseaux de chaleur urbain soit environ **10 TWh de chaleur livrée**

**9**

réseaux de froid urbain en France et Monaco

**460**

stations d'avitaillement en GNV

## AGENDA

**15 ET 16 SEPTEMBRE,**

congrès des Petites Villes de France, APVF, à Dinan (22)

congrès des Régions de France à Vichy (03)

**27 AU 29 SEPTEMBRE,**

congrès de la FNCCR à Rennes (35)

**29 AU 30 SEPTEMBRE,**

congrès des élus du littoral, ANEL, au Grau-du-Roi (30)

**6 ET 7 OCTOBRE,**

congrès d'Intercommunalités de France à Bordeaux (33)

**13 ET 14 OCTOBRE,**

congrès des Départements de France à Agen (47)

**20 ET 21 OCTOBRE,**

congrès des élus de la montagne, ANEM, à Pont-de-Salars (12)



PUBLIÉE PAR LA DIRECTION INSTITUTIONS  
FRANCE ET TERRITOIRES

Siège social : 1 place Samuel de Champlain,  
Faubourg de l'Arche - 92930 Paris La Défense Cedex  
Directeur de la publication : Valérie Alain.

Rédacteur en chef : Gilles Prigent. Ont contribué  
à ce numéro : Cécile De-Bentzmann, Stéphane Cochapain,  
Gabriel Collardey, Stéphanie Diez, Mercédès Fauvel-Bantos,  
Diane de Galbert, Etienne Giron, Christine Waser.  
ISSN : 2804-5335

© Photo de couverture : Vues aériennes du terminal méthanier Elengy  
de Fos Tonkin. ENGIE / NEW WAY EVOLUTION / Tricart Vincent  
Réalisation : My Way Agency.



Imprimé sur papier PEFC par un imprimeur éco-responsable **IMPRIM'VERT\***

[engie.com](http://engie.com)

### RGPD

Le traitement de données dans le cadre de l'envoi de sa Lettre institutionnelle est mis en œuvre par ENGIE SA, 1 Place Samuel de Champlain, 92930 Paris La Défense. Vos données sont collectées afin d'envoyer trois fois par an la Lettre institutionnelle d'ENGIE. Cet envoi est réalisé soit par envoi papier, soit ponctuellement par voie électronique.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits (accès, rectification, modification, etc.) contacter : ENGIE Direction Institutions France et Territoires, 1 Place Samuel de Champlain, 92930 Paris la Défense.